Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

Groupe de document :	45-4717-0	**Numéro de la version :**	1.00
Date de parution :	2025/11/12	**Remplace la version datée de :**	Première publication

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit
Produits abrasifs 3M, Disques à lamelles 1169F 40+/60+/80+ (types 27 et 29)

1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

Utilisation prévue
Produit abrasif

Restrictions d'utilisation
Ne s'applique pas

1.3 Détails du fournisseur

Compagnie:	Compagnie 3M Canada
Division:	Division Des Systemes Abrasifs
Adresse :	1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1
Téléphone :	(800) 364-3577
Site Web :	www.3M.ca

1.4 Numéro de téléphone d'urgence
Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

SECTION 2 : identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange
Non classifié selon le Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

2.2. Éléments d'étiquette
Terme d'avertissement
Non applicable.

Symboles :
Ne s'applique pas

Pictogrammes
Ne s'applique pas

2.3. Autres risques
Aucun connu.

42% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue.
42% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité cutanée aiguë.
63% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité par inhalation aiguë inconnue.

SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ingrédient	Numéro CAS	% par poids	Nom Commun
Plaque fibre de verre	Mélange	20 - 50	Ne s'applique pas
Résine durcie	Mélange	10 - 45	Ne s'applique pas
Support en toile	Mélange	5 - 25	Ne s'applique pas
Oxyde d'aluminium céramique	1344-28-1	7 - 20	Oxyde d'aluminium (non fibreux)
Fluorure inorganique	13775-53-6	3 - 13	Pas de données disponibles
Fluorure inorganique	14075-53-7	1 - 7	Fluoroborate de potassium
Matière de remplissage	13983-17-0	1 - 5	Wollastonite
Calcaire	1317-65-3	0.5 - 5	Le calcaire se compose principalement de carbonate de calcium.
Dioxyde de Titane	13463-67-7	0.1 - 1.5	Oxyde de titane (TiO2)
Quartz (SiO2)	14808-60-7	<= 0.2	Quartz (SiO2)

Plaque fibre de verre est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication
Résine durcie est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication
Support en toile est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Inhalation :
Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau :
Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :
Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :
Se rincer la bouche. Ne pas faire vomir.En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés
Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial
Non applicable.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

5.2. Agents extincteurs inappropriés
Aucun déterminé

5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Ne pas exposer le matériel à des chaleurs extrêmes afin d'éviter la formation de produits toxiques de décomposition. Voir Produits de décomposition dangereux dans la section Stabilité et réactivité.

Les sous-produits nocifs de decomposition

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Durant la combution
Bioxyde de carbone	Durant la combution

5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers
Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS.

6.2. Précautions pour l'environnement
Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Non applicable.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Eviter l'inhalation des produits de décomposition thermique. Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Éviter de respirer la poussière produite par le sablage, le meulage ou l'usinage. Un produit endommagé peut se désagréger durant son utilisation et causer des blessures au visage ou aux yeux. Avant de l'utiliser, examiner le produit pour détecter les craquelures ou les entailles. Le remplacer s'il est endommagé. Toujours porter un dispositif de protection pour le visage et les yeux lors des travaux de ponçage ou de meulage ou lorsqu'on se trouve à proximité. Éviter le rejet dans l'environnement. Des poussières combustibles peuvent se former par action de ce produit sur un autre substrat. La poussière générée par le substrat durant l'utilisation de ce produit peut etre explosive si présente en quantité suffisante avec une source d'ignition. Les dépots de poussière ne devraient pas pouvoir s'accumuler sur les surfaces, à cause du potentiel d'explosions secondaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Pas d'exigences particulières de conservation

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence	Type de limite	Mentions additionnelles
Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs, particules inhalables	1317-65-3	ACGIH	MPT(particles respirables):10 mg/m3	
Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs, particules respirables	1317-65-3	ACGIH	MPT(particules respirables):3 mg/m3	
Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs, particules inhalables	1344-28-1	ACGIH	MPT(particles respirables):10 mg/m3	
Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs, particules respirables	1344-28-1	ACGIH	MPT(particules respirables):3 mg/m3	
Dioxyde de Titane	13463-67-7	ACGIH	TWA (particules nanométriques respirables) : 0,2 mg/m3 ; TWA (particules fines respirables) : 2,5 mg/m3	
Fluorures (F)	13775-53-6	ACGIH	MPT (comme F):2.5 mg/m3	
Matière de remplissage	13983-17-0	ACGIH	MPT(fraction inhalable):1 mg/m3	
Silice, Cristalline, fraction respirable	14808-60-7	ACGIH	MPT (fraction respirable): 0.025 mg/m3	

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA : American Industrial Hygiene Association
CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline
MPT : moyenne pondérée dans le temps
STEL : Limite d'exposition de courte durée
C : Valeur plafond

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures d'ingénierie

Dans les situations où le fluide risque d'être exposé à une chaleur extrême en raison d'un usage abusif ou d'une défectuosité du matériel, ventiler par aspiration à la source de manière suffisante afin de maintenir les concentrations de produits de décomposition thermique sous les niveaux indiqués dans les directives d'exposition. Fournir la ventilation locale appropriée lors des travaux de ponçage, de meulage ou d'usinage. Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire. Mettre en place une extraction locale au niveau des sources d'émission pour contrôler l'exposition près de la source et empêcher l'échappement de poussière dans la zone de travail. Assurer que les systèmes de manipulation des poussières (comme les conduits d'échappement, les collecteurs de poussières, les équipements de fabrication) sont conçus pour empêcher l'échappement des poussières dans la zone de travail (c'est-à-dire, aucune fuite de l'équipement).

8.2.2. équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

To minimize the risk of injury to face and eyes, always wear eye and face protection when working at sanding or grinding operations or when near such operations. Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:
Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.

Protection de la peau/des mains
Pour minimiser les risques de blessures cutanées causées à la suite d'un contact avec la poussière de ponçage ou de meulage, porter les gants appropriés.

Protection respiratoire :

Évaluer les concentrations d'exposition de tous les matériaux utilisés durant le travail. Ne pas oublier les matériaux à abraser lorsqu'il s'agit de déterminer la protection respiratoire appropriée. Choisir et utiliser les respirateurs appropriés pour prévenir une surexpostion par inhalation.
Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Pour les situations où le matériau pourrait être exposé à une surchauffe extrême en raison d'une mauvaise utilisation ou d'une défaillance de l'équipement, utiliser un respirateur à pression positive.
Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
couleur	Violet
Odeur	Résineuse légère
Valeur de seuil d'odeur	*Ne s'applique pas*
pH	*Ne s'applique pas*
Point de fusion/Point de congélation	*Ne s'applique pas*
Point d'ébullition	*Ne s'applique pas*
Point d'éclair :	*Ne s'applique pas*
Vitesse d'évaporation :	*Ne s'applique pas*
Inflammabilité	Ne s'applique pas
Limites d'explosivité (LIE)	*Ne s'applique pas*
Limites d'explosivité (LSI)	*Ne s'applique pas*
pression de vapeur	*Ne s'applique pas*
Densité de vapeur relative	*Ne s'applique pas*
Densité	*Ne s'applique pas*
Densité relative	*Ne s'applique pas*
Hydrosolubilité	*Ne s'applique pas*
Solubilité (non-eau)	*Ne s'applique pas*
Coefficient de partage : n-octanol/eau	*Ne s'applique pas*
Température d'inflammation spontanée	*Ne s'applique pas*
Température de décomposition	*Ne s'applique pas*
Viscosité Cinématique	*Ne s'applique pas*
Composés Organiques Volatils	*Pas de données disponibles*
Pourcentage de matières volatiles	*Ne s'applique pas*
COV (moins l'eau et les solvants exempts)	*Pas de données disponibles*

Masse moléculaire	*Ne s'applique pas*

Caractéristiques des particules	*Ne s'applique pas*

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Ce matériau est considéré comme non-réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique
Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Condition à éviter
Aucun connu.

10.5 matériaux incompatibles
Aucun connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Substance	**Condition**
Fluorure d'hydrogène	Température élevée

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

Dans les situations où l'on a une montée extrême de la température comme une mauvaise utilisation ou un défaut d'équipement du fluorure d'hydrogène (produit de décomposition) peut être généré.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

Inhalation :
La poussière générée par le meulage, le ponçage ou l'usinage peut provoquer une irritation du système respiratoire. Signes et symptômes probables : toux, éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrouement et douleur au nez et à la gorge.

Contact avec la peau :
Irritation mécanique de la peau : les signes et les symptômes sont notamment une abrasion, des rougeurs, de la douleur et des démangeaisons. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

En cas de contact avec les yeux :
Irritation mécanique des yeux : les signes et les symptômes sont notamment de la douleur, des rougeurs, une dilacération et une abrasion de la cornée. La poussière générée par le meulage, le ponçage ou l'usinage peut provoquer une irritation oculaire. Signes et symptômes probables : rougeur, enflure, douleur, larmoiement et vision trouble ou voilée

Ingestion :
L'ingestion est vraisemblablement sans effet sur la santé.

Cancérogénicité:

Ingrédient	N° CAS	Description de la classe	Réglementation
Silice, Cristalline (de taille respirable)	14808-60-7	Agent carcinogène connu pour l'être humain.	Agents carcinogènes selon le National Toxicology Program
POUSSIÈRE DE SILICE, CRISTALLINE, SOUS FORME DE QUARTZ OU DE CRSTOBALITE	14808-60-7	Grp. 1: Cancérogène pour l'homme	Centre International de Recherche sur le Cancer
Dioxyde de titane	13463-67-7	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer

Information complémentaire:
Ce document ne porte que sur des produits 3M. Pour une évaluation complète des degrés de danger, il faut tenir compte du matériau à abraser. Ce produit contient du dioxyde de titane et de la silice cristalline (Quartz). Le cancer des poumons a été associé à l'inhalation de niveaux élevés de dioxyde de titane dans des études sur les animaux , et l' exposition à de la silice cristalline inhalée a été associée à la silicose et au cancer du poumon. Aucune exposition au dioxyde de titane ou à la silice cristalline n'est attendue pendant la mise en oeuvre et l'utilisation standard de ce produit. Le dioxyde de titane et la silice cristalline n'ont pas été détectés lors d'échantillonnage de l'air conduit durant une utilisation simulée de produits similaires contenant ces memes substances . Donc, les effets associés au dioxyde de titane et à la silice cristalline ne sont pas attendus pendant l'utilisation selon les recommandations d'utilisation de ce produit.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigue

Nom	Voie	Espèces	Valeur
Produit général	Dermale		Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg
Produit général	Inhalation-poussières / brouillard(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé ETA>12,5 mg/l
Produit général	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg
Oxyde d'aluminium céramique	Dermale		LD50 estimée à> 5 000 mg/kg
Oxyde d'aluminium céramique	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 > 2,3 mg/l
Oxyde d'aluminium céramique	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Fluorure inorganique	Dermale	Lapin	LD50 > 2 100 mg/kg
Fluorure inorganique	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 4,5 mg/l
Fluorure inorganique	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Fluorure inorganique	Dermale		LD50 estimée à> 5 000 mg/kg
Fluorure inorganique	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 > 5,3 mg/l
Fluorure inorganique	Ingestion	Rat	LD50 5 854 mg/kg
Matière de remplissage	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg

Matière de remplissage	Dermale	Composants similaires	LD50 > 5 000 mg/kg
Matière de remplissage	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 2,08 mg/l
Calcaire	Dermale	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Calcaire	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 3 mg/l
Calcaire	Ingestion	Rat	LD50 6 450 mg/kg
Dioxyde de Titane	Dermale	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Dioxyde de Titane	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 > 6,82 mg/l
Dioxyde de Titane	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg
Quartz (SiO2)	Dermale		LD50 estimée à> 5 000 mg/kg
Quartz (SiO2)	Ingestion		LD50 estimée à> 5 000 mg/kg

ETA = estimation de la toxicité aiguë

Corrosion/irritation cutanée

Nom	Espèces	Valeur
Oxyde d'aluminium céramique	Lapin	Aucune irritation significative
Fluorure inorganique	Multiple espèces animales.	Aucune irritation significative
Fluorure inorganique	Lapin	Aucune irritation significative
Matière de remplissage	Composants similaires	Aucune irritation significative
Calcaire	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de Titane	Lapin	Aucune irritation significative
Quartz (SiO2)	Jugement professionnel	Aucune irritation significative

Blessures graves aux yeux/Irritation

Nom	Espèces	Valeur
Oxyde d'aluminium céramique	Lapin	Aucune irritation significative
Fluorure inorganique	Lapin	irritant légère
Fluorure inorganique	Lapin	Aucune irritation significative
Matière de remplissage	Composants similaires	irritant légère
Calcaire	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de Titane	Lapin	Aucune irritation significative

Sensibilisation de la peau

Nom	Espèces	Valeur
Matière de remplissage	Humain	Non classifié
Dioxyde de Titane	Hommet et animal	Non classifié

Sensibilisation respiratoire

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité des cellules germinales

Nom	Voie	Valeur
Oxyde d'aluminium céramique	In Vitro	N'est pas mutagène
Matière de remplissage	In Vitro	N'est pas mutagène
Matière de remplissage	In vivo	N'est pas mutagène
Dioxyde de Titane	In Vitro	N'est pas mutagène
Dioxyde de Titane	In vivo	N'est pas mutagène
Quartz (SiO2)	In Vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Quartz (SiO2)	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité :

Nom	Voie	Espèces	Valeur
Oxyde d'aluminium céramique	Inhalation	Rat	Non-cancérogène
Dioxyde de Titane	Ingestion	Multiple espèces animales.	Non-cancérogène
Dioxyde de Titane	Inhalation	Rat	Cancérigène
Quartz (SiO2)	Inhalation	Hommet et animal	Cancérigène

Effets toxiques sur la reproduction

Effets sur la reproduction et/ou le développement

Nom	Voie	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Matière de remplissage	Ingestion	Non classifié pour la développement	Multiple espèces animales.	Niveau sans effet nocif observé 1 600 mg/kg/jour	pendant l'organogenèse
Calcaire	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 625 mg/kg/jour	avant l'accoupleme nt et pendant la gestation

Organe(s) cible(s)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Voie	Organe(s) cible(s)	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Calcaire	Inhalation	système respiratoire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,812 mg/l	90 minutes

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Voie	Organe(s) cible(s)	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Oxyde d'aluminium céramique	Inhalation	pneumoconiosis	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnel le
Oxyde d'aluminium céramique	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnel le
Fluorure inorganique	Inhalation	des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux	avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition	Rat	Niveau sans effet nocif observé	5 mois

			prolongée.		0,0005 mg/l	
Fluorure inorganique	Inhalation	système respiratoire	avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,00021 mg/l	90 jours
Fluorure inorganique	Ingestion	des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux	avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	LOAEL 0,58 mg/kg/jour	14 semaines
Matière de remplissage	Inhalation	système respiratoire	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnel le
Matière de remplissage	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non classifié	Hommet et animal	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	
Matière de remplissage	Ingestion	foie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 500 mg/kg/jour	2 années
Matière de remplissage	Ingestion	rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 500 mg/kg/jour	2 années
Matière de remplissage	Ingestion	système vasculaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 500 mg/kg/jour	2 années
Calcaire	Inhalation	système respiratoire	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnel le
Dioxyde de Titane	Inhalation	système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 0,01 mg/l	2 années
Dioxyde de Titane	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnel le
Quartz (SiO2)	Inhalation	silicose	avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnel le

Risque d'aspiration
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Le substrat qui a été abrasé doit être considéré comme un facteur dans la méthode de mise au rebut de ce produit. Évacuer les déchets vers une usine de gestion des déchets industriels autorisée. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer les déchets dans un incinérateur de déchets autorisé. Les produits de combustion contiendront du HF. L'installation doit être capable de traiter les matériaux halogénés.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez http://3M.com/Transportinfo ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut des inventaires

Contacter 3M pour plus de renseignements.

SECTION 16 : Autres renseignements

Classement des risques par la NFPA
Santé: 3 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 0 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

Groupe de document :	45-4717-0	**Numéro de la version :**	1.00
Date de parution :	2025/11/12	**Remplace la version datée de :**	Première publication

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca